

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le jeudi 24 septembre 2020 à 15h00 à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillères Mireille Decelles et Carmen Lepage et les conseillers Michel Chouinard, Pierre Gravel, et Jean-Pierre Allard.

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 15h00.

2020-09-15
Ordre du
jour

1. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mireille Decelles
Appuyé par Carmen Lepage
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1) Ordre du jour
- 2) Régie du service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge – Mise en commun des opérations et biens meubles et signature d'une nouvelle entente
- 3) Dépôt du projet du Règlement 2020-02 décrétant une dépense de 418 049.53 \$ et d'un emprunt de 418 049.53 \$ pour la réfection du chemin Guénette – Ponceau VI-05.
- 4) Travaux du chemin Guénette ◊ Ponceau VI-05 – Octroi du contrat
- 5) Levée de la séance

Adoptée

2020-09-16

2. RÉGIE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE DE LA ROUGE – MISE EN COMMUN DES OPÉRATIONS ET BIENS MEUBLES ET SIGNATURE D'UNE NOUVELLE ENTENTE

CONSIDÉRANT la création de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge, soit une régie administrative, avec les municipalités de La Macaza, Lac-Saguay et Nominique;

CONSIDÉRANT le retrait de la Municipalité de Nominique;

CONSIDÉRANT que les municipalités membres restantes désirent se prévaloir de l'article 6 de ladite entente et effectuer la mise en commun complète des opérations et des biens meubles relatifs au Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer une nouvelle entente afin de régulariser toutes les modifications apportées à la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge telles que précisées précédemment;

CONSIDÉRANT que l'Agglomération de Rivière-Rouge a mandaté la Ville de Rivière-Rouge et la Municipalité de La Macaza à signer la nouvelle entente;

Il est proposé par Jean-Pierre Allard
Appuyé par Michel Chouinard
Et résolu à l'unanimité :

De se prévaloir de l'article 6 de l'entente relative à la constitution de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge et d'effectuer a mise en commun complète des opérations et des biens meubles relatifs au Service de sécurité incendie en date du 1^{er} janvier 2021.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer la nouvelle entente à intervenir afin de régulariser toutes les modifications apportées à la Régie.

Qu'en l'absence d'un desdits signataires, le maire suppléant ou la greffière et directrice générale adjointe, selon le cas, soient autorisés à signer ladite entente.

Que tous les actifs et les passifs relatifs à l'administration, les opérations et les biens meubles du Service de sécurité incendie soient transmis à la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge en date du 1^{er} janvier 2021.

Adoptée

2020-09-17

3. DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT 2020-02 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 418 049.53 \$ ET D'UN EMPRUNT DE 418 049.53 \$ POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN GUÉNETTE – PONCEAU VI-05.

Il est, par la présente, déposé par Michel Chouinard conseiller, le projet du Règlement 2020-02 décrétant une dépense de 418 049.53\$ et d'un emprunt de 418 049.53\$ pour la réfection du Chemin Guénette – Ponceau VI-05 qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée

2020-09-18

4. TRAVAUX CHEMIN GUÉNETTE ◊ PONCEAU VI-05 – OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par Michel Chouinard
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et d'adopter à l'unanimité :

D'octroyer le contrat de réfection du chemin Guénette relativement au remplacement du ponceau VI-05 à Excapro inc au montant inscrit dans la soumission reçu et conditionnel à l'approbation du Règlement 2020-02 par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et qu'aucun ouvrage ne sera effectué avant l'approbation par la ministre dudit règlement.

Adoptée

2020-09-19

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Michel Chouinard
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 15h55

Adoptée

Francine Asselin-Bélisle, mairesse

Richard Gagnon, directeur général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Asselin-Bélisle, mairesse